

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 01021 /MENET-FP/DRH/SDPESG Abidjan, le 18 JUIN 2020

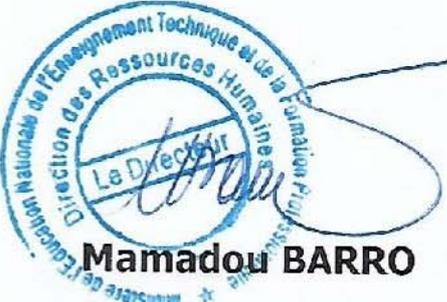
Le Directeur,  
à  
Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Régionaux et Départementaux,  
Pour information  
Et à Mesdames et Messieurs les  
Chefs d'Établissement,  
Pour exécution

**Objet : Dépôt de dossiers des enseignants  
nouvellement affectés.**

Conformément aux dispositions habituelles, en vue de constituer les dossiers de carrière des personnels Enseignants et d'Encadrements nouvellement mis à la disposition des structures placées sous votre autorité, les intéressés doivent se rendre à la Direction des Ressources Humaines (DRH) pour le dépôt des pièces afférents selon un calendrier établi.

Cependant, en tenant compte de la pandémie de la Covid-19 et dans l'impérieuse nécessité de respecter les mesures sanitaires prises par le Gouvernement, je vous informe que lesdits dossiers seront désormais déposés dans les Directions Régionales. Chaque DREN se chargera de les acheminer à la Direction des Ressources Humaines selon un calendrier qui vous sera communiquer ultérieurement.

Je sais compter sur vous pour l'exécution diligente de ces instructions.

  
Mamadou BARRO